

RA / 1661 / 2024

DGST / DM / 766 2024

Nous, Maire de la Ville de Cambrai,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai,
Vu l'avis de M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

il convient de réglementer le stationnement des véhicules de toutes sortes.

ARRÊTONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit

Rue de Lille
Au droit des n° 21 et 23

Le jeudi 21 novembre 2024, de 06 heures à 13 heures.

Article 2 : Une signalisation temporaire sera installée et entretenue par le Centre Technique Municipal.

Article 3 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 12 aout 2024

Publié le : 15 Novembre 2024 à 14:16

Par délégation du Maire,
Le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

